

Large Diffusion d'AMI | Q&R - AMI-NuMERAL-001

Questions	Réponses
1. Quelle est la durée réelle pour la mise en œuvre du projet ?	La période considérée pour chaque subvention est prévue pour une durée maximale de 24 mois.
<p>2. Quelle est la valeur totale de la subvention du projet ?</p> <p>3. Existe-t-il un plafond budgétaire (ou les 250K sont-ils une indication) ?</p> <p>4. La fourchette de 50000 à 250000 USD concerne-t-elle une seule MI ou l'ensemble des deux à cinq subventions accordées dans cet appel à propositions ?</p> <p>5. J'aurai besoin de précisions sur le montant maximal de la subvention qu'une intervention (programme unique) peut obtenir.</p> <p>6. Que signifie le nombre et la valeur des subvention?</p>	<p>Nombre de subvention : NuMERAL prévoit de délivrer deux à cinq subventions, mais pourrait soutenir davantage de subventions en fonction de la portée et de la qualité des Manifestations d'Intérêt (MI) reçues et du financement disponible.</p> <p>Valeur des subventions : Les subventions devraient varier de 50 000 dollars américains (USD) à 250 000 USD chacune. Cette fourchette peut être affinée après le processus de co-création. Bien que 250 000 USD devraient généralement être considérés comme le plafond, les subventions dépassant légèrement ce montant peuvent être envisagés dans des cas exceptionnels.</p>
<p>7. Je viens de Madagascar, qui est une région où USAID opère, mais elle ne figure pas parmi les pays couverts par cette initiative. Cependant, à Madagascar, la nutrition reste l'une des priorités dans toutes les interventions. Pourrions-nous avoir une chance de participer ?</p> <p>8. Je vous écris concernant l'AMI pour le projet NuMERAL dont la date limite est le 15 octobre</p>	<p>Oui, Madagascar est éligible, car il y a une présence de l'USAID à Madagascar. Non, les Comores ne sont pas éligibles, car il n'y a pas de présence de l'USAID aux Comores.</p> <p>Tous les candidats doivent être une organisation locale ou régionale (basée dans un pays où USAID est présent). Une organisation locale est définie comme une organisation qui (1) est légalement constituée en vertu des lois du même pays que les travaux proposés et (2) a son principal lieu d'affaires ou d'opérations dans le même pays que les travaux proposés. Les organisations locales doivent être enregistrées dans le pays d'exploitation. Les organisations régionales (basées dans un pays où USAID est</p>

<p>2024. L'ONG avec laquelle je travaille aux Comores est intéressée, mais il n'est pas clair si les Comores sont éligibles ou non. Pourriez-vous s'il vous plaît fournir des éclaircissements sur l'éligibilité des organisations basées aux Comores ?</p>	<p><u>présent</u> doivent être enregistrées dans un ou plusieurs des pays où elles opèrent.</p>
<p>9. Nous venons vers vous pour demander tout lien qui pourrait nous guider pour suivre le cours d'AMI de NuMERAL, afin de nous assurer que nous avons suffisamment d'informations pour compléter notre candidature. Pouvez-vous s'il vous plaît nous envoyer le lien ou tout autre matériel pour le cours ?</p> <p>10. Pourriez-vous élaborer sur le cours et ses modalités ? Les dates et heures probables, les participants éligibles, comment participer ...</p> <p>11. Quand aurons-nous le cours autodidacte sur l'AMI de NuMERAL ?</p> <p>12. Concernant le point B. Cours autonome sur la manifestation d'intérêt PMI de NuMERAL, comment notre organisation peut-elle bénéficier de ce cours et quand débutera-t-il ?</p> <p>13. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur la date à laquelle le cours en libre accès sera publié et quand ce cours doit être terminé ?</p>	<p>Le cours sera disponible le 12 septembre 2024 en anglais, français, portugais et espagnol. Il sera accessible sur notre site web : rti.org/USAID-NuMERAL. Le cours est un cours en ligne, auto-dirigé, ouvert au public et disponible gratuitement.</p> <p><u>Objectif du cours</u> : Le cours fournit des informations détaillées sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et guide les candidats pour développer une MI solide en réponse à l'AMI de NuMERAL. Bien que le cours soit conçu pour être utile, son achèvement est facultatif et laissé à la discrétion du candidat.</p>
<p>14. Je vous écris pour demander des éclaircissements concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du projet NuMERAL</p>	<p>Nous pouvons confirmer que les consortiums sont autorisés à soumettre une MI. Cependant, veuillez noter qu'un seul accord sera établi avec une seule organisation.</p>

<p>de l'USAID [Numéro d'AMI : AMI_NUMERAL_001]. Spécifiquement, je voudrais confirmer s'il est permis de soumettre une candidature en consortium ou en tant qu'alliance d'organisations.</p> <p>15. Nous souhaiterions également savoir si les consortiums sont autorisés à participer à cet appel d'offres. Si les consortiums sont autorisés, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir des lignes directrices ou exigences spécifiques s'appliquant à la participation des consortiums.</p>	<p>L'organisation signataire agira en tant que principal subventionné pour les sous-accords et servira de point de contact principal.</p> <p>Les consortiums doivent être dirigés par une organisation locale ou régionale, telle que définie dans l'AMI (voir ci-dessous) et nous ne pouvons pas financer les salaires des ministères de la Santé ou d'autres entités gouvernementales.</p> <p>Une organisation locale est définie comme une organisation qui (1) est légalement constituée en vertu des lois du même pays que les travaux proposés et (2) a son principal lieu d'affaires ou d'opérations dans le même pays que les travaux proposés. Les organisations locales doivent être enregistrées dans le pays d'exploitation. Les organisations régionales doivent être enregistrées dans un ou plusieurs des pays dans lesquels elles opèrent.</p>
<p>16. Notre question est la suivante : notre partenariat, où EID n'est PAS enregistré dans le pays de mise en œuvre mais le partenaire OSC local est enregistré, sera-t-il éligible pour candidater ?</p>	<p>Vous êtes éligible pour postuler tant que l'organisation principale est enregistrée dans son pays respectif.</p>
<p>17. Bonjour. J'essaie de postuler conformément à la norme, mais je suis confus avec les 3 phases. En phase un, que puis-je appliquer et en phase deux, que puis-je appliquer ? Veuillez donner une petite description.</p>	<p>Les 3 phases sont expliquées plus en détail ci-dessous.</p> <p>Phase 1 : Soumission d'une MI en réponse à cette demande. Ceci est l'étape en cours.</p> <p>Phase 2 : Si votre MI est sélectionnée, vous participerez à un processus de co-création avec l'équipe de NuMERAL. Cette phase implique l'affinement de l'étude de recherche, le développement d'un protocole d'étude et la création d'un plan de mise en pratique basé sur les données probantes.</p> <p>Phase 3 : Si vous progressez à cette étape, vous développerez et soumettrez une demande complète.</p> <p>Cet AMI concerne la première phase au cours de laquelle les candidats soumettront une MI. Bien que NuMERAL se réserve le droit de ne pas attribuer ou d'attribuer partiellement aux candidats, nous prévoyons que les organisations dont les MI sont sélectionnées lors de la première phase passeront à la deuxième phase de co-création</p>

	et à la troisième phase de soumission d'une demande complète et que la plupart recevront une attribution complète.
18. Les MI de NuMERAL sont-elles ouvertes aux femmes enceintes et aux enfants migrants sans papiers du Myanmar vivant à la frontière thaïlando-myanmaraise ?	Si vous êtes une organisation enregistrée en Birmanie ou en Thaïlande, vous êtes éligible pour soumettre une MI.
19. Pourriez-vous s'il vous plaît confirmer si une réunion avant-proposition est prévue pour cette opportunité ? Dans ce cas, nous apprécierions tous les détails concernant la date, l'heure et le format de la réunion.	Nous n'aurons pas de réunion pré-soumission.
20. Existe-t-il une grille qui indique les limites de pourcentage par catégorie dans la préparation du budget, ainsi que le pourcentage de contrepartie requis ?	Non, il n'y a pas de limites de pourcentage par catégorie budgétaire, et aucune contribution monétaire ou partage de frais (cost-share) n'est requise.
21. Pourriez-vous nous partager la nomenclature de compte que vous utilisez et si elle inclut une description détaillée de ce qui peut être comparé, soit en biens ou en services ?	Cette question n'est pas claire. En supposant que cela soit lié au budget, nous n'avons pas de nomenclature comptable détaillée. Vous devez budgétiser ce qui est nécessaire pour votre étude et ajouter toute catégorie pertinente à votre budget.
22. À quoi fait précisément référence l'appel lorsqu'il mentionne le "système de santé" ? Les actions doivent-elles être réalisées exclusivement au sein du système national de santé ? Cela soulève des doutes, car la fondation FUDI, à travers son centre Aq'on Jay Health House à Tecpán Chimaltenango, met en œuvre un modèle de soins complets qui, bien qu'il collabore avec le système de santé de l'État, fonctionne de manière indépendante. Est-il possible de présenter des propositions qui ne sont pas	<p>Les propositions de recherche peuvent inclure des interventions mises en œuvre à la fois par le secteur public et le secteur privé de la santé. En outre, les propositions de recherche qui testent de nouvelles approches innovantes pour fournir des services de nutrition ou de soins adaptés et de l'apprentissage précoce (SAAP) sont acceptables même si elles ne sont pas encore intégrées dans le secteur de la santé, mais qu'elles sont destinées à une mise en œuvre future dans le secteur de la santé.</p> <p>Une organisation, qui fonctionne indépendamment mais collabore avec un système de santé gouvernemental peut être éligible si sa proposition contribue à fournir des services de nutrition et de SAAP dans le contexte du secteur de la santé.</p>

<p>directement intégrées dans le système de santé de l'État ?</p>	
<p>23. J'ai cartographié une intervention ciblant les femmes enceintes dans les communautés vulnérables de l'État de Jigawa, dans le nord du Nigeria. D'après mes recherches de référence, j'avais constaté que le programme devrait être conjointement ancré par le Department of Nutrition Science de Dutse Polytechnic (État de Jigawa) et l'école de Nursing de l'État de Jigawa (toutes deux institutions publiques). Avec un partenariat majeur du département des sciences infirmières de l'Université Bayero et du département de la cinétique humaine et de l'éducation à la santé à l'Université ABU à Zaria. Je voudrais savoir si cela est acceptable ?</p>	<p>Sur la base des informations que vous avez fournies, il est suggéré que l'intervention visant les femmes enceintes dans l'État de Jigawa soit conjointement ancrée par le Département de Science de la Nutrition au Politechnique de Dutse et l'École d'Infirmières dans l'État de Jigawa tout en collaborant avec le Département de Science des Infirmières à l'Université de Bayero et le Département de Cinétique Humaine et d'Éducation pour la Santé à l'Université ABU à Zaria. Cela est permis et un consortium peut postuler, cependant, veuillez noter qu'un seul accord sera établi avec une seule organisation, qui agira en tant que principal subventionnée pour les sous-accords et servira de point de contact principal.</p>
<p>24. Je voudrais réaliser une autre intervention ciblant les adolescentes dans les écoles d'internat pour améliorer le fer et l'acide folique chez ces groupes d'âge, afin de combattre l'anémie nutritionnelle. Je voudrais savoir comment cela s'intègre dans votre champ d'application ?</p>	<p>Cet AMI est conçu pour combler les lacunes en matière de données probantes dans la prestation de services de nutrition et de SAAP de haute qualité via le système de santé. À l'heure actuelle, cet AMI n'inclut pas la recherche sur les programmes scolaires, sauf si ces programmes sont directement intégrés au système de santé plus large.</p>
<p>25. Pouvons-nous soumettre une candidature, par exemple, pour le Niger ou pour le Nigeria, en partenariat avec des partenaires locaux ?</p> <p>26. Nous sommes désireux de travailler avec USAID et RTI International sur cette initiative de nutrition en Afrique. Notre bureau en Éthiopie peut-il se qualifier comme base régionale pour couvrir le Malawi et la Zambie pour ce projet ?</p>	<p>Oui, si l'organisation principale est une organisation locale telle que définie dans l'AMI et est enregistrée dans son pays d'opération.</p> <p>Une organisation locale est définie comme une organisation qui (1) est légalement constituée en vertu des lois du même pays que les travaux proposés et (2) a son principal lieu d'affaires ou d'opérations dans le même pays que les travaux proposés. Les organisations locales doivent être enregistrées dans le pays d'exploitation.</p>

	<p>Les organisations régionales sont éligibles pour postuler, mais doivent être enregistrées dans un ou plusieurs des pays dans lesquels elles opèrent.</p>
<p>27. Étant donné l'accent mis sur la « prestation à travers le système de santé », est-il acceptable d'avoir le Min. Santé comme partenaire (par exemple, la Division de la Nutrition au Min. Santé) ? Si c'est le cas, que doit-on prendre en compte lors de la budgétisation du temps du personnel du Min. Santé ?</p> <p>28. Est-il permis d'inclure un département gouvernemental en tant que collaborateur dans une proposition quelconque ? Cela pourrait être dans le cadre de l'engagement d'un groupe diversifié de parties prenantes du secteur de la santé, de réalisateurs et de décideurs politiques dans la génération et l'utilisation collaborative des données probantes. Actuellement, les entités gouvernementales ne sont pas éligibles pour cet AMI.</p>	<p>Nous encourageons le partenariat avec les entités gouvernementales pour soutenir la traduction et l'adoption des données probantes ; cependant, nous ne pouvons pas financer les salaires du Ministère de la Santé ou d'autres entités gouvernementales.</p>
<p>29. Plus généralement, y a-t-il des restrictions spécifiques sur l'utilisation des fonds dans la fourchette de financement ?</p>	<p>Veillez prévoir le budget nécessaire pour mener à bien votre étude. Si votre MI est acceptée, nous examinerons le budget avec vous pour déterminer si les catégories budgétées sont admissibles.</p>
<p>30. Pourriez-vous élaborer sur la structure du processus de co-création ? Quel niveau d'engagement et de temps est attendu des organisations sélectionnées ? Quels sont les principaux livrables attendus à la fin du processus de co-création ?</p>	<p>La co-création rassemble des membres de votre organisation et des membres du consortium NuMERAL pour affiner collaborativement vos activités de recherche prévues. Le résultat clé du processus de co-création sera une étude de recherche affinée, un protocole d'étude, et un plan de transition des données probantes à la pratique qui servira de base pour soumettre une demande complète.</p>

<p>31. Nous aimerions mieux comprendre en quoi consistera le processus de co-création. Mentionné dans la phase 2.</p> <p>32. Au cours de cette période de trois mois, ce qui est attendu du candidat. (Combien de temps et de ressources à investir. Processus de consultation de co-création en ligne/hors ligne).</p>	<p>Si vous êtes invité à participer à la co-création, le processus de co-création durera entre 1 et 3 mois après la sélection de la MI. Nous travaillerons avec vous pour adapter le processus de co-création à vos besoins spécifiques. Le niveau d'effort variera en fonction des besoins de chaque partenaire local et, dans certains cas, la co-création nécessitera un effort minimal.</p> <p>Le temps et les ressources consacrés à la co-création varieront en fonction de la qualité et de l'exhaustivité de la MI.</p> <p>La co-création peut avoir lieu en personne, de manière virtuelle ou une combinaison des deux selon les préférences et les besoins de l'organisation locale.</p>
<p>33. Les éléments répertoriés sous Autres Coûts Directs (ACD) sont-ils exhaustifs ? Qu'en est-il des coûts indirects ?</p>	<p>Les éléments énumérés sous les ACD ne sont pas exhaustifs, vous devez budgétiser les coûts nécessaires pour mener votre étude. Si un taux indirect est inclus, il doit être étayé par un Accord Négocié de Taux de Coût Indirect (NICRA) ou des états financiers audités.</p>
<p>34. Nous souhaitons soumettre une manifestation d'intérêt pour l'AMI de NuMERAL_001 concernant des partenariats au Malawi. L'ONG WHH est dûment enregistré au Malawi aux côtés de notre organisation partenaire locale. Nous souhaiterions embarquer en tant que partenaire de recherche une université spécialisée en nutrition, en Allemagne. WHH dirigerait cette MI avec notre partenaire local. L'université allemande interviendrait à titre consultatif. Cette constellation répondrait-elle aux critères d'éligibilité ?</p>	<p>L'organisation principale pour une MI doit être une organisation locale. Les ONG internationales ne peuvent pas diriger les activités de subventions.</p> <p>Une organisation locale est définie comme une organisation qui (1) est légalement constituée en vertu des lois du même pays que les travaux proposés et (2) a son principal lieu d'affaires ou d'opérations dans le même pays que les travaux proposés. Les organisations locales doivent être enregistrées dans le pays d'exploitation. Les organisations régionales doivent être enregistrées dans un ou plusieurs des pays dans lesquels elles opèrent.</p> <p>Les membres du consortium peuvent inclure des universités à titre consultatif.</p>
<p>35. Les propositions de collaboration avec une organisation d'un PRÉ sont-elles éligibles si le partenaire d'un PRFI est le principal partenaire ?</p>	<p>Une organisation provenant d'un pays à revenu élevé (PRÉ) est éligible en tant que partenaire du consortium mais ne peut pas servir comme organisation principale.</p>

	<p>Tous les candidats doivent être une organisation locale ou régionale (basée dans un pays où USAID est présent). Une organisation locale est définie comme une organisation qui (1) est légalement constituée en vertu des lois du même pays que les travaux proposés et (2) a son principal lieu d'affaires ou d'opérations dans le même pays que les travaux proposés. Les organisations locales doivent être enregistrées dans le pays d'exploitation. Les organisations régionales doivent être enregistrées dans un ou plusieurs des pays dans lesquels elles opèrent.</p>
<p>36. Serions-nous désavantagés si nous proposons un projet de nutrition qui n'inclut pas des soins attentifs et un apprentissage précoce ?</p>	<p>Non, vous ne serez pas désavantagé. Les propositions de recherche peuvent se concentrer soit sur la nutrition et/ou les soins attentifs et l'apprentissage précoce, soit sur les deux domaines combinés.</p>
<p>37. Pourrions-nous poser des questions sur la conduite d'une étude liée à la nutrition et aux interventions SAAP au niveau communautaire ? Vous savez que cette sollicitation met essentiellement l'accent sur des points de service des établissements de santé tels que les points de contact des services SRMNIA.</p>	<p>La recherche devrait se concentrer sur les interventions dispensées par le système de santé. Cela peut inclure des interventions mises en œuvre au niveau communautaire, à condition qu'elles soient liées au système de santé. Comme mentionné ci-dessus, les interventions éligibles peuvent être celles destinées à être mises en œuvre à l'avenir par le système de santé ou celles actuellement offertes par le système de santé, ou les deux. La recherche peut inclure la prestation à la fois par le secteur de la santé public et privé.</p>
<p>38. Selon la directive, une soumission complète doit inclure : le point numéro 6 mentionne des certifications/membres professionnels valides - que voulez-vous dire par là ? Je ne suis pas clair. Appartenance à quelles organisations ?</p> <p>39. Dans le point A. Format et procédure de soumission, à quoi se réfèrent les « certifications/associations professionnelles » ?</p>	<p>Ceci n'est pas nécessaire. Si vous êtes membre d'une organisation qui, selon vous, améliorera votre EOI, vous pouvez fournir cette information.</p>
<p>40. En tant qu'ONG, sommes-nous éligibles pour postuler au projet ? En outre, devrions-nous postuler pour le projet avec une organisation partenaire (universitaire, gouvernement local ou</p>	<p>Oui, nous encourageons les ONG locales à postuler. Les entités gouvernementales ne sont pas éligibles au financement. Il n'y a aucune exigence de partenariat avec une organisation académique ou autre.</p>

autre) ou pouvons-nous postuler en tant qu'institution unique ?	
41. Devons-nous strictement nous en tenir à un seul sujet prioritaire par candidature, ou pouvons-nous avoir une stratégie qui incorpore un peu de deux ou plusieurs des sujets prioritaires ?	Les thèmes prioritaires dans l'AMI sont vastes et de nombreux aspects de la nutrition et des services SAAP se chevauchent. Il est acceptable de soumettre une EOI qui soutient plus d'un des sujets prioritaires.
42. Pourriez-vous confirmer si l'AMI de NuMERAL est ouvert aux ONGI opérant dans un pays où l'USAID est présent, c'est-à-dire si les ONGI sont considérés comme éligibles ?	Cet AMI est uniquement ouvert aux organisations locales, pas aux organisations internationales.
43. Nous nous demandons comment l'organisation peut soumettre plusieurs MI alors que la sollicitation est unique ?	Les organisations ayant plusieurs sujets de recherche sont autorisées à soumettre plusieurs MI en réponse à cette seule sollicitation.
44. Quelle est la couverture prévue pour le projet ? Pays entier ou certains districts ? S'il s'agit de districts, lesquels ?	Il revient à chaque candidat de déterminer la portée géographique de sa MI.
45. Il serait bon que nous ayons une clarté sur le nombre de candidats à sélectionner pour le processus de co-création.	Nous prévoyons d'attribuer des prix à deux à cinq candidats pour le processus de co-création, mais nous pourrions en soutenir davantage en fonction de la portée et de la qualité des MI reçus et des fonds disponibles.
46. Le budget anticipé pendant la phase MI sera affiné après la phase de co-création. Quelle est la flexibilité de la fourchette budgétaire, surtout si le processus de co-création identifie des besoins supplémentaires ?	Nous prévoyons des changements dans le budget après la co-création, mais nous nous attendons toujours à ce que les subventions restent dans la fourchette de 50 000 à 250 000 dollars.
47. Nous comprenons que les obstacles spécifiques qui ont été identifiés lors des précédents efforts d'intégration des services de nutrition et de SAAP au sein des systèmes de santé seront partagés avec les candidats sélectionnés.	L'AMI contient toutes les informations disponibles sur les sujets de recherche. Aucun détail supplémentaire ne sera fourni aux candidats à ce stade. Concernant les modèles d'intégration, nous ne recommandons ni ne privilégions aucune approche spécifique. Bien que le cours en auto-formation offre des informations supplémentaires sur le concept d'intégration, les candidats sont encouragés à déterminer des modèles et à proposer des modèles qui pourraient fonctionner dans leur contexte.

<p>Nous aimerions également comprendre s'il y a des modèles d'intégration préférés ou recommandés que les candidats devraient envisager lors de la conception de leurs MI ?</p>	
<p>48. Veuillez préciser si le projet vise à mener des recherches dans un ou plusieurs pays.</p>	<p>C'est entièrement à la discrétion du candidat. Nous examinerons les MI qui mènent des recherches dans un seul pays, ainsi que les MI qui mènent des recherches dans plusieurs pays. L'organisation doit être enregistrée dans au moins un des pays de la recherche proposée.</p>
<p>49. Pouvoir soumettre des rapports d'avancement réguliers, y compris des informations sur les indicateurs de performance clés Indicateurs. Veuillez confirmer notre compréhension :</p> <p>Rapports de progrès réguliers : Mises à jour sur les principaux indicateurs de performance, progrès par rapport aux chronologies, et jalons majeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports Financiers : Comptes détaillés des dépenses alignées sur le budget. • Rapports techniques : Documentation des résultats de recherche, analyse et interprétations des résultats. • Outils de collecte de données, instruments d'enquête ou matériels d'intervention développés au cours de l'étude. • Rapport de conflit d'intérêts 	<p>Les livrables spécifiques seront négociés avec les candidats retenus. Les livrables peuvent inclure des rapports de progression réguliers, des rapports techniques, des outils de collecte de données ou d'autres documents.</p>
<p>50. Nous n'avons trouvé aucune exigence minimale dans le document d'AMI. Veuillez bien clarifier.</p>	<p>Les exigences minimales d'éligibilité sont celles décrites dans la Section 4 : Informations sur l'éligibilité. Les MI qui répondent aux exigences minimales seront prises en compte pour l'évaluation en utilisant les critères d'évaluation mentionnés dans la Section 6 : Révisions des informations.</p>

<p>51. Quel niveau d'expertise est attendu du personnel du projet ? Y a-t-il des qualifications ou de l'expérience spécifiques dans le domaine de l'éducation qui sont recherchées étant donné que la AMI est silencieuse à ce sujet ?</p>	<p>L'AMI ne précise pas les qualifications éducatives exactes ni le niveau d'expérience pour le personnel du projet. L'accent est mis sur la possession de l'expertise appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées de manière efficace.</p> <p>Vous devriez viser à démontrer que votre équipe a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience pratique dans la réalisation de projets de recherche ou d'évaluation similaires. • Expertise spécifique aux domaines thématiques que vous proposez d'étudier (p. ex., nutrition, développement de la petite enfance, systèmes de santé). • Compétences en engagement des parties prenantes et en traduction de données probantes.
<p>52. Ressources organisationnelles : Preuve que l'environnement dans lequel le travail sera effectué a un soutien institutionnel suffisant et les ressources nécessaires à la réalisation des activités proposées. Il serait bon que les documents justificatifs soient spécifiés</p>	<p>Aucun document justificatif spécifique n'est requis. Nous évaluerons ces critères en fonction de l'étendue des travaux prévus et des CV ou des résumés.</p>
<p>53. Signification : Les activités proposées répondent à un problème important et contribueront et soutiendront l'apprentissage dans une ou plusieurs des priorités décrites dans cet AMI. Capacité de démontrer que les activités proposées sont alignées sur les priorités nationales et sont pertinentes et répondent à un besoin exprimé dans le contexte où les activités sont basées et que les résultats des activités proposées contribueront de manière significative aux politiques et pratiques pertinentes. Pouvez-vous fournir plus de précisions sur la priorisation au sein des quatre principaux domaines de recherche ? Existe-t-il un domaine particulier sur lequel se concentrer en raison des</p>	<p>Les quatre sujets prioritaires sont présentés comme étant également importants dans l'AMI. Le document stipule : « NuMERAL cherche actuellement des MI dans le cadre de cet AMI pour explorer davantage quatre sujets prioritaires. »</p> <p>Les AMI soulignent l'importance d'aligner les activités proposées avec les priorités nationales et de répondre aux besoins exprimés dans le contexte local. Il déclare : « Capacité à démontrer que les activités proposées sont alignées sur les priorités nationales et sont pertinentes et répondent à un besoin exprimé dans le contexte où les activités sont basées. »</p> <p>De plus, l'AMI encourage les candidats à proposer des idées novatrices qui répondent à des problèmes importants dans le cadre de ces grandes priorités.</p>

<p>besoins actuels ou des lacunes dans les données probantes</p>	
<p>54. Quel serait le calendrier de mise en œuvre des 4 projets ? Chaque projet aurait-il une chronologie distincte ?</p>	<p>Ce que l'on entend par "des 4 projets" n'est pas clair. NuMERAL a choisi quatre sujets de recherche prioritaires que la recherche des candidats pourrait aborder dans le cadre de l'actuel AMI. Les candidats peuvent soumettre une MI portant sur un ou plusieurs de ces sujets de recherche prioritaires. Chaque subvention financé aura son propre calendrier spécifique basé sur sa demande.</p>
<p>55. Les mêmes experts peuvent-ils travailler sur tous les domaines prioritaires s'ils ont l'expertise requise ?</p>	<p>Oui, les experts peuvent travailler sur tous les domaines prioritaires s'ils possèdent l'expertise requise.</p>
<p>56. Nous aimerions en savoir plus sur l'approche envisagée par le projet NuMERAL, qu'il s'agisse de recherche ou s'il pourrait s'agir des lignes mentionnées ci-dessus en tant que CONTRIBUTION à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interventions nutritionnelles dans les systèmes de santé • Promotion de l'alimentation complémentaire et • Supplémentation en micronutriments pour les adolescents, les mères et les enfants 	<p>L'objectif de cet AMI est de mener des recherches. Cependant, cela peut inclure des recherches sur la mise en œuvre des interventions en matière de nutrition et/ou d'apprentissage précoce et de soins réactifs.</p>
<p>57. Dans le point E. Exigences supplémentaires - l'une des exigences techniques mentionnées est la connaissance et la compréhension des systèmes de santé, de la nutrition, du DPE ou des domaines connexes, si l'organisation ne possède pas cette connaissance peut-elle postuler ?</p>	<p>Les organisations doivent avoir une connaissance d'un ou plusieurs des domaines techniques mentionnés dans l'AMI.</p>
<p>58. Point H. L'Identifiant Unique d'Entité (IUE), indique que bien qu'il ne soit pas exigé au stade de la soumission d'AMI, il est recommandé aux candidats d'obtenir leur numéro UEI en</p>	<p>Il est recommandé aux candidats d'obtenir leur numéro IUE en s'inscrivant via le site SAM (https://www.sam.gov). Des instructions spécifiques pour obtenir un numéro IUE seront partagées avec les candidats MI sélectionnés.</p>

<p>s'inscrivant via le site SAM (https://www.sam.gov),</p> <p>Nous aimerions en savoir plus sur les procédures pour obtenir ce numéro.</p>	
<p>59. Cette section précise également que les Manifestations d'Intérêt doivent être envoyées par email et que le champ sujet doit inclure le numéro MI D et le nom du candidat, au format : « Manifestation d'Intérêt MI/NuMERAL/01/2024/[Nom du candidat]. » Quel serait le numéro D ?</p>	<p>D signifie demande, comme dans Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).</p>
<p>60. Quel type de résultats attendez-vous à ce niveau, en tenant compte d'un processus de co-création avec NuMERAL ? Les interventions devront-elles être complètement développées dans la proposition – ou est-il possible d'en suggérer plusieurs pour une délibération ultérieure ?</p>	<p>La période de co-création est destinée à affiner votre proposition de recherche. Ainsi, nous recommandons de soumettre une MI avec un champ de travail prévu aussi détaillé et complet que possible.</p>
<p>61. Tous les membres de l'équipe doivent-ils être locaux ou un expert mondial peut-il être inclus ? Ces membres de l'équipe peuvent-ils être inclus dans le budget ?</p>	<p>Si l'expert international est payé par l'organisation locale, cela est autorisé dans le budget.</p>
<p>62. L'AMI définit 4 axes de recherche prioritaires, tandis que les critères d'évaluation évaluent la prise en compte et le soutien à l'apprentissage dans 'un ou plusieurs des axes prioritaires'. Dans quelle mesure le nombre de priorités abordées dans l'évaluation de la MI influencera-t-il l'évaluation ?</p>	<p>Le nombre de priorités incluses dans votre plan de recherche n'impactera pas l'évaluation. Votre proposition sera évaluée en fonction de la manière dont elle répond efficacement à au moins un des sujets prioritaires de l'AMI.</p>
<p>63. Sachant que la nutrition et les SAAP sont les deux principaux piliers de cet AMI, une soumission qui traite de manière holistique les</p>	<p>Nous accordons une importance égale aux propositions de recherche axées sur la nutrition, les SAAP ou une combinaison de ces interventions.</p>

deux ou qui s'engage plus profondément dans un domaine serait-elle priorisée ?	
--	--